Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 13/04/2026 à 17h10
Réference de l'AR : 008-240800821-20260407-2026_04_004-DE
Publié le 13/04/2026 ; Rendu exécutoire le 13/04/2026

ARRÊTÉ n° 2025-670 de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES du 06.10.2025

Département
Des ARDENNES
==========
ARRONDISSEMENT de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté en exercice : 39

EFFECTIF LEGAL : 39

Certifié affiché à la porte de la Maison de la Communauté
Le 14.04.2026
Convocation faite
Le 31.03.2026

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse

---

Séance du 07 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, et le mardi sept avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle communale d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JACQUEMART puis de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Délibération N°2026-04-004

Election des Vice-Présidents

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mmes Valérie D'AMARIO, Marielle SAXE, MM. Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, Mme Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, Mme Magali CAPLET, M. Dominique HAMAIDE, Mme Jennifer PECHEUX, M. Raphaël SPYT, Mme Carole AVRIL, M. Claude WALLENDORFF, Mme Roseline MADDI, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Olivier DIEUDONNE, Mmes Priscillia MAZZA, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, M. Cédric JAGIELSKI, Mme Stéphanie CHACEL, M. Romain ZOLTOWLOS, Mme Carole ARIBI, MM. Pierre JANIK, Haci-Durmus DEMIR, Christophe LÉONARD, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

Absents excusés : Mme Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Raphaël SPYT), MM. Gérard DELATTE (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Bernard DEFORGE (pouvoir à Mme Isabelle BODART), Mme Marion JACQUEMIN (pouvoir à M. Romain ZOLTOWLOS).

Mme Stéphanie CHACEL, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

ÉLECTION DU 1er VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, élu Président, à l'élection du 1er Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Dominique HAMAIDE.

Le dépouillement du vote par Messieurs Jean-Claude JACQUEMART, doyen d'âge, et Raphaël SPYT, plus jeune Conseiller Communautaire, a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	**39**
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	**0**
Nombre de bulletins déposés	**39**
Nombre de suffrages déclarés nuls	**0**
Nombre de votes blancs	**5**
Nombre de suffrages exprimés	**34**
Majorité absolue	**18**

Monsieur Dominique HAMAIDE a obtenu trente-quatre voix (34).

Monsieur Dominique HAMAIDE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 2ème VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, élu Président, à l'élection du 2ème Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Jean-Marie BARREDA.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	**39**
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	**0**
Nombre de bulletins déposés	**39**
Nombre de suffrages déclarés nuls	**0**
Nombre de votes blancs	**7**
Nombre de suffrages exprimés	**32**
Majorité absolue	**17**

Monsieur Jean-Marie BARREDA a obtenu trente-deux voix (32).

Monsieur Jean-Marie BARREDA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 3ème VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, élu Président, à l'élection du 3ème Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Cédric JAGIELSKI.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	**39**
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	**0**
Nombre de bulletins déposés	**39**
Nombre de suffrages déclarés nuls	**0**
Nombre de votes blancs	**5**
Nombre de suffrages exprimés	**34**
Majorité absolue	**18**

Monsieur Cédric JAGIELSKI a obtenu trente-quatre voix (34).

Monsieur Cédric JAGIELSKI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 4ème VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, élu Président, à l'élection du 4ème Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Fabien PRIGNON.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	**39**
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	**0**
Nombre de bulletins déposés	**39**
Nombre de suffrages déclarés nuls	**0**
Nombre de votes blancs	**7**
Nombre de suffrages exprimés	**32**
Majorité absolue	**17**

Monsieur Fabien PRIGNON a obtenu trente- deux voix (32).

Monsieur Fabien PRIGNON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4ème Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 5ème VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET élu Président, à l'élection du 5ème Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Jean-Claude JACQUEMART.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	**39**
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	**0**
Nombre de bulletins déposés	**39**
Nombre de suffrages déclarés nuls	**1**
Nombre de votes blancs	**9**
Nombre de suffrages exprimés	**29**
Majorité absolue	**15**

Monsieur Jean-Claude JACQUEMART a obtenu vingt-neuf voix (29).

Monsieur Jean-Claude JACQUEMART, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5ème Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 6ème VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, élu Président, à l'élection du 6ème Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Une seule candidate s'est déclarée : Madame Isabelle BODART.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	**39**
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	**0**
Nombre de bulletins déposés	**39**
Nombre de suffrages déclarés nuls	**1**
Nombre de votes blancs	**7**
Nombre de suffrages exprimés	**31**
Majorité absolue	**16**

Madame Isabelle BODART a obtenu trente-et-une voix (31).

Madame Isabelle BODART ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 6ème Vice-Présidente de la Communauté, et a été immédiatement installée.

ÉLECTION DU 7ème VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, élu Président, à l'élection du 7ème Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Hervé FRANCOTTE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	**39**
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	**0**
Nombre de bulletins déposés	**39**
Nombre de suffrages déclarés nuls	**0**
Nombre de votes blancs	**8**
Nombre de suffrages exprimés	**31**
Majorité absolue	**16**

Monsieur Hervé FRANCOTTE a obtenu trente-et-une voix (31).

Monsieur Hervé FRANCOTTE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7ème Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 8ème VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, élu Président, à l'élection du 8ème Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Pascal GILLAUX.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	**39**
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	**0**
Nombre de bulletins déposés	**39**
Nombre de suffrages déclarés nuls	**0**
Nombre de votes blancs	**9**
Nombre de suffrages exprimés	**30**
Majorité absolue	**16**

Monsieur Pascal GILLAUX a obtenu trente voix (30).

Monsieur Pascal GILLAUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8ème Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 9ème VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, élu Président, à l'élection du 9ème Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Une seule candidate s'est déclarée : Madame Evelyne DEVOUGE-AUDART.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	**39**
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	**0**
Nombre de bulletins déposés	**39**
Nombre de suffrages déclarés nuls	**0**
Nombre de votes blancs	**5**
Nombre de suffrages exprimés	**34**
Majorité absolue	**18**

Madame Evelyne DEVOUGE-AUDART a obtenu trente-quatre voix (34).

Madame Evelyne DEVOUGE-AUDART, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 9ème Vice-Présidente de la Communauté, et a été immédiatement installée.

ÉLECTION DU 10ème VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, élu Président, à l'élection du 10ème Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Sébastien PAULET.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	**39**
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	**0**
Nombre de bulletins déposés	**39**
Nombre de suffrages déclarés nuls	**0**
Nombre de votes blancs	**14**
Nombre de suffrages exprimés	**25**
Majorité absolue	**13**

Monsieur Sébastien PAULET a obtenu vingt-cinq voix (25).

Monsieur Sébastien PAULET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10ème Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 11ème VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, élu Président, à l'élection du 11ème Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Philippe RAVIDAT.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	**39**
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	**0**
Nombre de bulletins déposés	**39**
Nombre de suffrages déclarés nuls	**0**
Nombre de votes blancs	**13**
Nombre de suffrages exprimés	**26**
Majorité absolue	**18**

Monsieur Philippe RAVIDAT a obtenu vingt-six voix (26).

Monsieur Philippe RAVIDAT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 11ème Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

Pour extrait conforme

Le Président
Mathieu SONNET